



Avis révisé d'audience publique

Le 8 mars 2011

Réf. 2010-H-06
Révision 3

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) annonce le changement de la date limite pour le dépôt des demandes d'intervention concernant l'examen de la demande présentée par Hydro-Québec. Hydro-Québec désire renouveler et combiner les permis d'exploitation du réacteur nucléaire de Gentilly-2 et de l'installation de gestion des déchets radioactifs solides situés à Bécancour, Québec. **La date limite est prolongée jusqu'au 21 mars 2011.** Le mémoire supplémentaire du personnel de la CCSN est disponible sur demande et celui d'Hydro-Québec sera disponible après son dépôt le 10 mars 2011.

En vertu des permis actuels, Hydro-Québec est autorisée à exploiter la centrale nucléaire de Gentilly-2 et son installation de gestion de déchets, à posséder et manipuler certaines substances nucléaires et à exercer d'autres activités décrites dans les permis.

Le premier jour d'audience a eu lieu à Ottawa (Ontario) le 10 décembre 2010. La suite de l'audience se déroulera à Bécancour (Québec).

Deuxième jour d'audience : **13 et 14 avril 2011**
Lieu : Auberge Godefroy, 17575, boul. Bécancour,
secteur St-Grégoire, Bécancour (Québec)
Heure : Selon l'ordre du jour publié avant la date d'audience

L'audience sera webdiffusée en direct et l'enregistrement sera affiché sur le site Web de la CCSN pour une période de 90 jours.

Le public est invité à commenter la demande d'Hydro-Québec dans le cadre du deuxième jour d'audience. Les demandes d'intervention doivent être envoyées en ligne au Secrétariat de la Commission d'ici le **21 mars 2011** à

<http://www.suretenucleaire.gc.ca/fr/commission/intervention> ou aux coordonnées ci-dessous.

Conformément aux *Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire*, **la demande doit comprendre les renseignements suivants :**

- un mémoire élaborant les commentaires qui seront présentés à la Commission;
- un énoncé faisant état de la forme de l'intervention, soit par mémoire, soit par mémoire accompagné d'une présentation orale;
- le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'intervenant.

Les renseignements personnels tels que l'adresse et les numéros de téléphone sont essentiels afin de confirmer le lien entre le mémoire et son auteur. Si vous souhaitez que vos renseignements

personnels demeurent confidentiels, veuillez les soumettre sur une page distincte. Veuillez noter que le public peut avoir accès à tous les mémoires sur demande auprès du Secrétariat.

Les mémoires d'Hydro-Québec et les recommandations du personnel de la CCSN déposés dans le cadre de l'audience publique du 10 décembre dernier sont disponibles sur demande auprès du Secrétariat. Ces documents ne sont pas disponibles en ligne; on doit en faire la demande auprès du Secrétariat à l'adresse ci-dessous ou au moyen du site Web. L'ordre du jour, les transcriptions des audiences et les renseignements sur le processus d'audience publique figurent sur le site Web de la CCSN à suretenucleaire.gc.ca.

a/s de Louise Levert

Secrétariat

Commission canadienne de sûreté nucléaire
280, rue Slater, C.P. 1046
Ottawa (Ontario) K1P 5S9

Tél. : 613-996-9063 ou 1-800-668-5284

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca